



SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

EXTENSION DE LA DECHETERIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (62)

PARTIE 2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

TILLOY-LES-MOFFLAINES (62)

Présentation de la société ICF Environnement

ICF Environnement est une société d'ingénierie et de conseil en environnement française, indépendante, créée en 1991 (Directeur Général Monsieur Gérard Marceau), et filiale du groupe IRH Environnement dont le siège social est situé au 14-30 rue Alexandre, 92635 Gennevilliers Cedex.

Acteur historique et majeur de l'environnement, spécialiste des sites et des sols pollués ainsi que des ressources en eau, ICF Environnement développe depuis plus de 20 ans son savoir-faire de conseil et de maîtrise du risque environnemental.

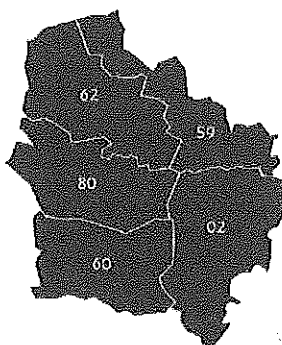
Plus de 100 spécialistes des sciences de la terre, de la vie et de l'ingénieur, apportent aujourd'hui leur expertise aux industriels, aux professionnels de l'immobilier et aux collectivités.



ICF Environnement s'appuie sur son réseau de 11 agences réparties sur l'ensemble du territoire national pour vous proposer toute une gamme de services à l'environnement :

- Conseil et expertise pour la maîtrise des risques environnementaux associés à vos projets immobiliers et industriels ;
- Etudes de sites nécessitant une expertise fiable dans le cadre de cession, acquisition, réaménagement de sites ayant supporté des activités potentiellement polluantes ;
- Mise en œuvre des techniques de dépollution les plus adaptées en fonction du contexte d'intervention pour le traitement des pollutions accidentelles ou chroniques, depuis la conception jusqu'aux travaux

- Pas de Calais (62)
- Nord (59)
- Aisne (02)
- Somme (80)
- Oise (60)



L'agence Nord d'ICF Environnement est installée à Fresnes-les-Montauban (62) et rayonne sur les Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

ICF Environnement est certifiée ISO 9001:2008, MASE et selon les normes NF X 31-620-1 à 4 de juin 2011 relatives aux prestations de services des sites et sols pollués pour les domaines A (études, assistance et contrôle), B (ingénierie des travaux de réhabilitation) et C (exécution des travaux de réhabilitation).

Système de Management de
la Qualité certifié ISO 9001



FQA 9910144/A
Validité 30/09/15

Entreprise certifiée
MASE



Validité 23/10/15

Certification de service des prestataires
dans le domaine des sites et sols pollués



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE

SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-4
EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

www.lne.fr

Validité 20/03/16

FICHE SIGNALÉTIQUE

CLIENT :

Raison Sociale : Syndicat Mixte Artois Valorisation
Forme juridique Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
Coordonnées du siège social 11, rue Volta
62117 TILLOY LES MOFFLAINES
Coordonnées du site : Rue Kastler - Zone des trois Fontaines
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY
Numéro SIRET : 256 204 074 00056
Code APE 3811Z / Collecte des déchets non dangereux
Interlocuteurs : Madame Céline FAVIER
Chargé Environnement
M : 06.78.29.00.70 / F : 03.21.16.00.21
c.favier@smav62.fr
Monsieur Didier VOSPETTE
Directeur Etudes et Travaux
M : 06.84.23.92.36 / F : 03.21.16.00.01
d.vospette@smav62.fr

REVISION :

Numéro de révision	Date	Observations / Modifications
VP1	18/04/2013	Version initiale
V1	30/04/2013	Version finale n°1
V2	13/05/2013	Version finale n°2

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
I.1.	CONTEXTE	4
I.2.	DETAIL DU CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	4
II.	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	5
II.1.	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL DU SITE	5
II.1.1.	<i>Contexte géographique</i>	5
II.1.2.	<i>Contexte topographique</i>	5
II.1.3.	<i>Contexte géologique</i>	5
II.1.4.	<i>Contexte hydrogéologique local</i>	5
II.1.5.	<i>Contexte hydrologique</i>	6
II.1.6.	<i>Climatologie</i>	6
II.1.7.	<i>Sismicité</i>	6
II.1.8.	<i>Qualité de l'air</i>	6
II.1.9.	<i>Eléments naturels</i>	6
II.1.10.	<i>Paysage</i>	7
II.2.	MILIEU HUMAIN	7
II.2.1.	<i>Populations</i>	7
II.2.2.	<i>Données sanitaires locales</i>	7
II.2.3.	<i>Urbanisme</i>	7
II.2.4.	<i>Monuments et sites classés</i>	7
II.2.5.	<i>Etablissements recevant du public</i>	7
II.2.6.	<i>Activités de loisirs</i>	8
II.2.7.	<i>Activités industrielles</i>	8
II.2.8.	<i>Agriculture</i>	8
II.2.9.	<i>Voies de communication et réseaux</i>	8
III.	ANALYSE DES IMPACTS PREVISIBLES DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT .	9
III.1.	IMPACTS SUR L'EAU	9
III.2.	IMPACTS SUR L'AIR	9
III.3.	IMPACTS RELATIFS AUX DECHETS	10
III.4.	IMPACTS RELATIFS AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS	10
III.5.	IMPACTS RELATIFS AU TRAFIC	11
III.6.	IMPACTS SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES	11
III.7.	IMPACTS SUR LE PAYSAGE, LA FAUNE, LA FLORE ET LES EMISSIONS LUMINEUSES	11
III.8.	IMPACTS SUR L'ENERGIE	12
III.9.	REMISE EN ETAT EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE	12

Ce document constitue un résumé non technique du contenu de l'étude d'impact de la déchèterie de Saint-Laurent-Blangy. Ce résumé en tant que tel ne reprend pas l'ensemble des données techniques qui sont détaillées et explicitées dans l'étude d'impact. Il a pour objectif de donner une vue d'ensemble de cette étude, en reprenant les conclusions principales de chacun des thèmes environnementaux abordés.

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

I.1. CONTEXTE

La déchèterie de Saint-Laurent-Blangy est exploitée par le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV). Elle est aujourd'hui principalement fréquentée par des particuliers et comporte par ailleurs une recyclerie. Elle dispose d'un arrêté préfectoral du 6 septembre 2005 au titre de la rubrique 2710 de la nomenclature des ICPE.

La déchèterie permet aujourd'hui de collecter une grande variété de déchets non dangereux et dangereux.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la déchèterie et d'offrir une filière pour les professionnels, le SMAV projette la réalisation de travaux sur le site :

- d'une part en réalisant des travaux au niveau de la déchèterie pour les particuliers (extension des quais et aménagement d'un nouveau local de stockage des déchets dangereux avec un accès spécifique) ;
- d'autre part en aménageant une seconde déchèterie sur le même terrain, destinée aux professionnels.

Dans ce contexte, le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est déposé en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation des futures nouvelles installations.

I.2. DETAIL DU CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La déchèterie est soumise à autorisation au titre de la réglementation des ICPE au titre des rubriques suivantes :

- Rubrique 2710-1 : collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial. La capacité actuelle est de 5,4 t et sera portée à 16,3 t (le seuil d'autorisation étant de 7 t).
- Rubrique 2710-2 : collecte de déchets non-dangereux apportés par le producteur initial. La capacité actuelle est de 238,8 m³ et sera portée à 613 m³ (le seuil d'autorisation étant de 300 m³).

Le rayon d'affichage est de 1 km et englobe les communes de Saint-Laurent-Blangy, Tilloy-les-Mofflaines, Athies et Feuchy.

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

II.1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL DU SITE

II.1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La déchèterie est implantée sur la commune de Saint-Laurent-Blangy, à proximité de Arras. La superficie totale du terrain est de 12 545 m². Le site est entouré par :

- Au Nord par la rue Kastler et le Centre de tri des emballages.
- à l'Ouest par rue Henri Becquerel et la station d'épuration urbaine de Saint-Laurent-Blangy ;
- au Sud par le Centre multifilière de Saint-Laurent-Blangy ;
- à l'Est par un terrain en friche.

L'accès routier à la déchèterie se fait par la départementale D258 puis la rue Kastler.

II.1.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le terrain se trouve à une altitude moyenne de 65 m NGF. Il est en pente douce vers le nord.

II.1.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le site repose sur une couche composée de limons marrons avec granules de craie, sur une épaisseur d'un peu moins de 10 mètres.

Sous ces limons se trouve une importante couche de craie.

II.1.4. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE LOCAL

La principale nappe souterraine située sous le site est la nappe de la craie. Dans cette couche, l'eau circule dans les fissures. Cette nappe est vulnérable car elle est peu protégée (les limons étant relativement perméables) et elle est utilisée pour l'alimentation en eau potable. Par ailleurs, cette nappe subit des pressions d'origine agricole et domestique et comporte ainsi des teneurs en nitrates et certaines molécules phytosanitaires.

Au niveau de Saint-Laurent-Blangy, il n'y a pas de captages pour l'alimentation en eau potable : les premiers se trouvent à plus de 3 km à l'ouest.

II.1.5. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Saint-Laurent-Blangy se situe dans le Val de Scarpe. Cette dernière vient du nord-ouest, où elle est non canalisée. Elle passe à proximité d'Arras puis passe au plus près du site à 350 m au nord. Elle se dirige ensuite vers l'est : elle est canalisée en aval de Arras.

Le débit de la Scarpe est de 3,2 m³/s. Sa qualité est moyenne en amont d'Arras et mauvaise en aval. L'objectif est d'atteindre une qualité bonne en amont et moyenne en aval d'Arras.

II.1.6. CLIMATOLOGIE

Le climat local est un climat océanique. Les précipitations annuelles moyennes sont d'environ 710 mm. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest avec une seconde dominante plus faible en provenance du nord-est. La température moyenne annuelle est de 10,5°C.

II.1.7. SISMICITE

D'après le décret n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, le secteur du site est situé en zone de sismicité faible (zone 2).

II.1.8. QUALITE DE L'AIR

Dans l'environnement du site, la qualité de l'air est considérée comme bonne : en effet, les différents paramètres mesurés sont inférieurs aux limites de référence pour la qualité de l'air fixées par le décret du 21 octobre 2010.

Au niveau local, la qualité de l'air est par ailleurs peu influencée par la présence d'activités industrielles, mais plutôt par le trafic routier.

II.1.9. ELEMENTS NATURELS

Le site n'est pas situé au niveau d'une zone naturelle remarquable. Le terrain est par ailleurs déjà aménagé.

La première zone naturelle remarquable est située à environ 120 m au nord : elle est constituée de la vallée de la Scarpe, entre Arras et Vitry-en-Artois. L'intérêt central de cette zone réside dans la Scarpe, dont le lit et les berges offrent un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales.

II.1.10. PAYSAGE

La zone des Trois Fontaines est enclavée entre des voies de circulation. Par ailleurs, elle comporte plusieurs merlons paysagers. Pour cette raison, les installations de la zone sont peu perceptibles depuis l'extérieur.

Au niveau local, l'élément paysager important est constitué de la Scarpe et de ses abords.

II.2. MILIEU HUMAIN

II.2.1. POPULATIONS

Les habitations les plus proches du site sont :

- deux petites zones de quelques habitations isolées (l'une à 200 m au nord-ouest et l'autre à 350 m à l'est) ;
- un quartier d'habitation de la commune de Saint-Laurent-Blangy, à environ 650 m au nord-ouest.

II.2.2. DONNEES SANITAIRES LOCALES

La mortalité au niveau de la commune de Saint-Laurent-Blangy est plus importante que la moyenne nationale. Elle est toutefois plus faible que la moyenne du département.

II.2.3. URBANISME

D'après les règles d'urbanisme locales, le site se trouve sur une zone destinée à des activités économiques. Il n'est par ailleurs pas concerné par d'éventuelles servitudes qui impliqueraient des règles spécifiques.

II.2.4. MONUMENTS ET SITES CLASSES

Aucun monument historique n'est implanté dans un rayon de 500 m autour du site. Les monuments historiques les plus proches se trouvent à environ 800 m, sur la commune d'Arras.

II.2.5. ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les communes du périmètre d'étude comprennent plusieurs Établissements Recevant du Public (ERP) dont le plus proche est une école primaire se trouvant à 700 m au nord.

II.2.6. ACTIVITES DE LOISIRS

Les activités de loisirs dans l'environnement proche sont principalement des activités de promenade, notamment sur les bords de Scarpe. A noter la présence d'une base de loisirs sur la Scarpe, en amont, à environ 700 m à l'ouest.

II.2.7. ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le site est situé dans une zone d'activités. Les activités les plus significatives présentes dans le voisinage sont l'usine CECA, à 450 m à l'est et une station d'épuration, à 30 m à l'ouest.

II.2.8. AGRICULTURE

Le site se trouve dans un environnement urbain. Quelques activités agricoles sont toutefois encore présentes au sud-est : le champ le plus proche se trouve à environ 200 m, de l'autre côté de la voie-ferrée.

II.2.9. VOIES DE COMMUNICATION ET RESEAUX

Le site est implanté dans un secteur aux infrastructures bien développées. Les axes routiers principaux sont deux routes nationales (RN50 et RN39) qui passent respectivement à 1 km au nord et à 2 km au sud du site. Les axes secondaires qui permettent de desservir le site sont, notamment une route départementale (RD60) qui passe à 750 m à l'ouest et qui dessert la zone d'activités, et l'avenue de l'Hermitage, qui dessert le site.

Dans l'environnement, les autres axes de circulation sont la voie ferrée (lignes Arras-Douai et Arras-Lens) qui passe à 100 m au sud du site et la Scarpe (passage de quelques bateaux). Un petit aérodrome est situé à environ 3 km au nord du site.

Au niveau des utilités, le site est desservi par les réseaux gaz naturel, électricité, eau potable et assainissement.

III. ANALYSE DES IMPACTS PREVISIBLES DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

L'activité de la déchèterie génère des impacts sur l'environnement. Ceux-ci sont synthétisés par domaine (air, eau, déchets, bruit, etc.) dans les paragraphes ci-après.

III.1. IMPACTS SUR L'EAU

Le site consomme de l'eau potable pour un usage domestique uniquement. Le projet impliquera une légère augmentation de la consommation. A noter que le site dispose d'une cuve de récupération des eaux de pluie qui est utilisée pour le nettoyage des installations, ce qui permet de réaliser une économie d'eau.

Les eaux usées sont collectées et rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées : elles sont traitées en station d'épuration.

Les eaux pluviales du site seront constituées des eaux de ruissellement et des eaux de lavage des installations. Ces eaux transitent dans un bassin de rétention : celui-ci permettra de retenir une partie des eaux pluviales sur le site afin d'assurer un débit de fuite maîtrisé. Par ailleurs, un pré-traitement de ces eaux sera réalisé au niveau d'un séparateur d'hydrocarbures. Ces eaux seront ensuite rejetées dans le réseau public de collecte des eaux pluviales pour finalement être rejetées dans la Scarpe.

Afin d'éviter toute pollution accidentelle et donc toute pollution au niveau des eaux pluviales, les déchets dangereux seront stockés dans des conditions permettant de confiner un éventuel épandage (cuve double paroi pour les huiles, rétentions, local spécifique avec puisard...). Les écoulements seront dirigés vers un bassin pluvial de 423,5 m³ qui sera équipé d'une vanne de rétention. A noter qu'une cuve de 40 m³ permet par ailleurs de collecter les eaux pluviales, ce qui offre un volume total disponible de 463,5 m³. Ces ouvrages permettront d'une part d'assurer le tamponnement des eaux pluviales (310 m³ pour une pluie décennale, avec un débit de fuite de 2 L/s/ha) et d'autre part de confiner sur site les eaux d'extinction d'incendie (120 m³).

III.2. IMPACTS SUR L'AIR

Certaines des activités du site peuvent générer des émissions atmosphériques : déversement de gravats, stockage de déchets dangereux (solvants, DEEE avec gaz, déchets amiantés)...

Les émissions de poussières générées par le déversement de gravats sont trop faibles pour nécessiter des mesures spécifiques.

En ce qui concerne les émissions liées au stockage de déchets dangereux, des mesures seront prises afin de les éviter : manipulation par le personnel de la déchèterie qui est formé, acceptation des déchets solvantés dans des conditionnements clos... Pour ce qui est de l'amiante, des consignes très strictes seront mises en œuvre : horaires spécifiques, déchets emballés par le producteur, manipulation par le producteur, stockage dans un body-benne (mis en place dans une benne de 10 m³).

L'impact de l'activité du site sur l'air sera donc très faible.

III.3. IMPACTS RELATIFS AUX DECHETS

De par sa nature, la déchèterie génère une quantité importante de déchets, qui sont apportés par les particuliers. L'ouverture de la déchèterie pour les professionnels devrait par ailleurs induire une augmentation de cette quantité.

Au niveau du site, les déchets sont stockés dans des conditions adaptées en vue d'éviter des envois ou pollutions.

Par ailleurs, le tri mis en place sur le site, ainsi que la recherche permanente des filières les plus adaptées à chaque type de déchet permet d'assurer une valorisation optimale des déchets collectés.

L'activité intrinsèque au site génère quant à elle peu de déchets : il s'agit uniquement de déchets domestiques (repas, papiers...), ainsi que des boues de vidange du séparateur d'hydrocarbures. Ces déchets sont collectés par des prestataires adaptés qui en assurent l'élimination.

III.4. IMPACTS RELATIFS AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS

L'activité de la déchèterie représente une source modérée de bruit, qui est constituée par la circulation de véhicules (véhicules légers des particuliers et professionnels et camions de transport des bennes), ainsi que par le déchargement des déchets dans les bennes.

L'activité a lieu uniquement de jour et le site est fermé le dimanche après-midi. Par ailleurs, des mesures acoustiques ont été réalisées et montrent que le bruit généré par le site actuel respecte les valeurs réglementaires.

Le projet d'extension et de déchèterie pour les professionnels générera un bruit similaire à celui de l'installation existante. L'augmentation de ce bruit sera toutefois faible et les valeurs devraient rester conformes à la réglementation. De nouvelles mesures acoustiques seront toutefois réalisées dès la mise en exploitation des nouvelles installations afin de valider ce point.

Enfin, l'activité de l'établissement n'est pas génératrice de vibrations.

III.5. IMPACTS RELATIFS AU TRAFIC

L'activité de la déchèterie génère un trafic quotidien total d'environ 350 véhicules/jour, avec parfois des pointes pouvant atteindre 670 véhicules/jour. Il s'agit principalement de véhicules des visiteurs (particuliers, professionnels, recyclerie).

Ce trafic est négligeable face au trafic des axes principaux de circulation locaux. Par contre, il représente une part significative du trafic de l'avenue de l'Hermitage (de l'ordre de 50 %).

Par ailleurs, le projet induira une augmentation du trafic généré, notamment pour les professionnels.

Toutefois, les voiries locales sont déjà suffisamment dimensionnées pour accueillir le trafic engendré par la déchèterie. Elles pourront par ailleurs aisément accueillir l'augmentation de trafic qui sera générée par le projet.

En conséquence, l'impact des transports dû au site est maîtrisé.

III.6. IMPACTS SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES

Le site est aménagé sur d'anciens terrains agricoles. L'activité de la déchèterie implique la présence de sources potentielles de contamination des sols et du sous-sol, en raison de la présence de stockages de déchets dangereux.

Les conditions de stockage de ces déchets permettront d'éviter toute pollution du sol ou des eaux. En effet, la cuve de récupération des huiles est spécialement conçue et dispose d'une double paroi. Par ailleurs, autres déchets dangereux seront stockés dans un local spécifique dont le sol sera étanche. En particulier, les déchets liquides seront stockés sur des rétentions.

Les agents de quai seront chargés de la manipulation et du stockage des déchets susceptibles de générer une pollution des sols. Des mesures organisationnelles sont et seront mises en place (procédure de manipulation des déchets) et le personnel sera formé spécialement pour cette mission.

Enfin, dans le cas où un déversement accidentel aurait lieu, des mesures permettront de confiner et récupérer la pollution, avec la présence d'absorbants et d'une vanne de rétention.

III.7. IMPACTS SUR LE PAYSAGE, LA FAUNE, LA FLORE ET LES EMISSIONS LUMINEUSES

Le site est aménagé dans une zone d'activités. Il est peu perceptible depuis l'extérieur en raison de la présence de merlons paysagers. Les nouvelles installations qui seront aménagées devraient peu impacter l'aspect visuel du site depuis l'extérieur.

Par ailleurs, l'importante proportion du terrain laissée aux espaces verts permet et permettra de conserver un aspect paysager de qualité.

En ce qui concerne la faune et la flore, le site est déjà existant et les zones naturelles d'importance sont relativement éloignées. Ainsi, l'impact du site sur ce point sera faible.

Enfin, l'absence d'activité la nuit (fermeture du site à 19h l'été et à 17h30 l'hiver) implique qu'il n'y aura pas d'éclairage des installations la nuit. Un éclairage existe toutefois pour les périodes de début et fin de journée : il est concentré au niveau des zones utiles. L'impact sur les émissions lumineuses sera donc très faible.

III.8. IMPACTS SUR L'ENERGIE

L'énergie consommée par le site est utilisée pour l'éclairage et le chauffage des installations, notamment le local des agents de quais et la recyclerie. L'énergie utilisée est principalement l'électricité. Du gaz naturel est utilisé pour le chauffage de la recyclerie.

Le projet induira une augmentation de la consommation d'électricité estimée à moins de 30 %.

La consommation annuelle attendue du site sera d'environ 40 000 kWh par an en électricité et 5 000 m³ par an de gaz de ville.

III.9. REMISE EN ETAT EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE

En cas d'arrêt de l'activité, un dossier de cessation d'activité sera adressé au Préfet conformément à la réglementation en vigueur. La remise en état du site, compte tenu de son activité et de son historique, sera menée de telle sorte qu'il puisse être affecté à toute activité autorisée par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La remise en état du site s'accompagnera des actions suivantes : évacuation des déchets, démantèlement des installations (selon l'utilisation future), vidange et curage des séparateurs d'hydrocarbures, diagnostic des sols (suivi le cas échéant d'un traitement des terres impactées).